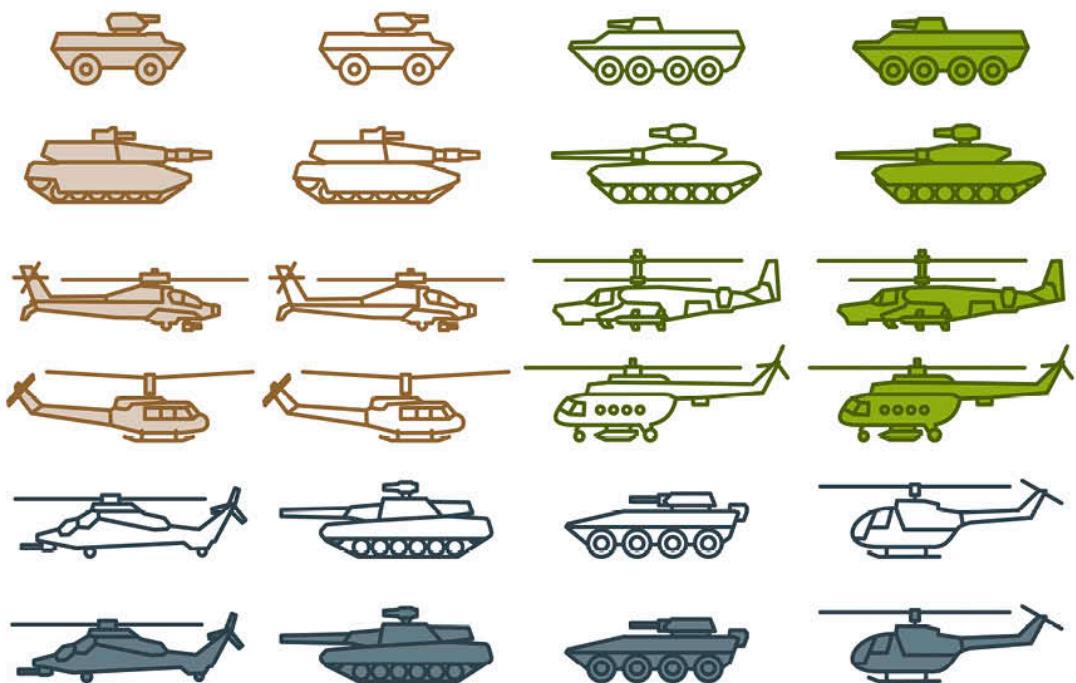


David Cumin

STRATÉGIES MILITAIRES CONTEMPORAINES

2^e édition



ellipses

Introduction : de la stratégie¹

La stratégie a une dimension pratique, en tant qu'activité, et une dimension théorique, en tant qu'étude². On se focalisera sur cette dernière pour appréhender la première, toutes deux *en situation*. La partie introductory présentera la pensée stratégique en relation avec la pensée militaire. Puis on exposera, dans la partie I, la réflexion du maître de la pensée militaire : Clausewitz, et dans la partie II, les types de guerre dominants depuis 1945. Sur le fil conducteur clausewitzien, on passera ensuite, de la partie III à la partie V, aux différentes stratégies militaires contemporaines : d'une part, les stratégies classiques (aéroterrestres), en retrait relatif, d'autre part, les stratégies nucléaires, les stratégies navales et aériennes, les stratégies subversives et contre-subversives (la guerre irrégulière et la contre-guerre irrégulière), les plus pratiquées. On a ainsi un manuel didactique général en la matière, assorti des principales références bibliographiques en langue française de nos jours³.

1. La « pensée stratégique » comme « pensée militaire »

On pense dans une langue : on se représente le monde avec des mots. « Stratégie » et « stratégique » sont des termes anciens, issus du grec, à signification militaire et guerrière. La stratégie, c'était la stratégie militaire d'État (*politie*) en temps de guerre, soit *l'art* (pas la science) d'employer la *force armée* pour obtenir la *victoire* sur l'*ennemi*, qu'il s'agisse de le subjuguer (offensivement) ou de le repousser (défensivement).

-
1. Clin d'œil au *Vom Kriege* (« De la guerre ») de Clausewitz.
 2. « *La stratégie est à la fois une pensée de l'agir et une pensée sur l'action* », disait le Général Poirier.
 3. Complétant notre *Histoire de la guerre*, Paris, Ellipses, 2^e éd., 2020 (1^{re} éd., 2014).

La stratégie était également un concept *international*, car elle se rapportait à la guerre étrangère, pas à la guerre civile, l'ennemi étant une Puissance étrangère.

« Pensée stratégique » signifiait donc « pensée militaire ». À l'origine de la stratégie, il y a la réflexion sur la guerre. Une « pensée militaire » suppose la guerre, l'État, l'armée. C'est ce que confirment un recueil pionnier et une anthologie unique : *Les maîtres de la stratégie*, sous la direction d'Edward Mead Earle, et *l'Anthologie de la stratégie*, de Gérard Chaliand. Le premier expose les doctrines de la guerre ou de la puissance militaire chez un certain nombre d'auteurs, de Machiavel aux théoriciens du *sea power* (Mahan) ou de *l'air power* (Douhet, Mitchell, Seversky), en passant par Clausewitz (le maître de la théorie de la guerre), Smith, Hamilton, List (les fondements économiques de la puissance militaire), Engels et Marx (la doctrine socialiste de la guerre), Lénine, Trotski, Staline (la doctrine soviétique), Moltke, Schlieffen, Delbrück et Ludendorff (la doctrine allemande). Le second présente les auteurs de la pensée militaire à l'échelon mondial, pas seulement en Occident depuis le XVI^e siècle : il aborde la Mésopotamie et les Hébreux, la Chine et l'Inde anciennes, la Grèce et Rome, Byzance, les Arabes, les Persans, les Turcs, les Mongols. Mais il s'agit toujours d'« États » – très variés – disposant d'« armées » – elles aussi très variées. Les textes proposés sont des écrits militaires, relatifs à la guerre étrangère (rien sur la guerre civile), principalement la guerre terrestre (régulière plus qu'irrégulière), secondairement la guerre maritime, la dimension aérienne n'apparaissant qu'au premier XX^e siècle (1911) et l'arme nucléaire, au second (1945), à l'instar de la dimension aérospatiale (1957). *L'Anthologie* comprend de nombreux textes sur les stratégies aériennes et nucléaires ; mais, paru en 1990, avant la numérisation du monde, il ne mentionne pas la dimension cybernétique.

Les mots « stratégie » et « stratégique » conservent de nos jours le sens militaire, rendant la guerre intelligible. À preuve – en France – la revue *Stratégique*, le *Traité de stratégie* d'Hervé Coutau-Bégarie¹

1. Il traite de la stratégie militaire, en trois parties : livre 1 sur la stratégie générale, avec une introduction et six chapitres (la stratégie comme concept, catégorie du conflit, science, méthode, art et système) ; livre 2 sur les stratégies particulières, avec une introduction et cinq chapitres (la stratégie maritime théorique, classique et contemporaine, la pensée stratégique aérienne et les missions aériennes) ; livre 3 sur

ou le *Dictionnaire de stratégie* de Thierry de Montbrial et Jean Klein. Sous l'angle militaire, la stratégie peut être appréhendée de différentes manières. Comme un concept : si la diplomatie est une catégorie de la négociation, la stratégie est une catégorie du conflit armé ; un système : l'ensemble des rapports de force militaires entre Puissances à tel moment dans tel espace ; une institution : l'administration spécialisée d'une Puissance dont la mission est d'assurer sa défense vis-à-vis de l'étranger ; une activité professionnelle : la préparation ou la conduite des opérations militaires en situation de crise ou de guerre ; un art : l'emploi des opérations militaires dans la crise ou la guerre en vue d'atteindre des objectifs politiques ; une méthode : le langage pratique et théorique commun aux rapports entre protagonistes ou belligérants ; une science : l'étude de la gestion des crises ou des guerres. Quant à la « géostratégie », néologisme, elle désigne le contexte géopolitique des rapports de force militaires.

Les grandes pensées militaires – d'hier ou d'aujourd'hui – proviennent d'États à forte culture militaire, parce qu'ils sont de grandes puissances, et/ou parce que leur régime est militaire, et/ou parce qu'ils sont en état de guerre prolongé. L'existence d'un complexe militaro-industriel (CMI) est également un facteur favorable, mais qui peut dévier l'analyse en fonction d'intérêts économiques. La situation politique intérieure ou internationale ne suffit pas au développement de la pensée militaire : il faut, d'une part, que les écoles de guerre servent de support à une tradition *intellectuelle* militaire, d'autre part, que les Gouvernements admettent l'existence d'une réflexion militaire *autonome*, autrement dit, une réflexion qui puisse être théorique (pas seulement pratique), *critique* et innovante, de la part d'officiers comme de civils (avec des revues et des collections éditoriales). La pensée militaire dépend ainsi de la liberté de pensée, et d'écriture, des militaires et des civils (des universitaires notamment) qui s'intéressent à la chose militaire. D'autre part, toute pensée militaire nationale s'inscrit dans une certaine « culture de la guerre¹ ».

la géostratégie, avec cinq chapitres (le mot et la chose, les facteurs de la géostratégie, la géostratégie maritime, la géostratégie aérienne, la géostratégie spatiale).

1. Cf. Franco Cardini: *La culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992 (1982).

Celle-ci évoque trois choses : la discussion anthropologique, paléontologique et ethnologique sur les origines de la guerre, autrement dit, si la guerre procède de la nature ou de la culture, de l'inné ou de l'acquis ; la discussion philosophique sur les rapports entre la guerre et la civilisation, autrement dit, si le « progrès de la civilisation » a pour sens l'extinction de la guerre, soit en raison des progrès de l'éducation ou de l'échange, soit en raison de la démesure tendancielle des moyens de destruction, frappant de caducité l'instrumentalité de la force armée ; la discussion historique et sociologique sur les rapports entre la guerre et les civilisations, autrement dit, les différentes conceptions et pratiques de la guerre dans les différentes sociétés. Cette troisième notion englobe la culture militaire et la culture stratégique, car la guerre précède chronologiquement l'armée en tant qu'institution étatique de la force armée et la stratégie en tant que rationalisation de l'emploi de la force armée. La « culture de guerre » renvoie, en tel espace à telle époque, aux interactions de tous ordres entre la belligérence et les autres sphères de l'activité sociale, ainsi qu'aux représentations de la belligérence dans la société. La « culture militaire », elle, désigne les règles, valeurs et mentalités propres à l'organisation des forces armées et aux membres de cette organisation, au sein d'un État, en temps de paix et en temps guerre. Quant à la « culture stratégique », elle désigne le patrimoine stratégique théorique et l'expérience stratégique pratique : *stricto sensu*, les habitudes de pensée qui, dans un État, gouvernent l'emploi de la force armée et la préparation de cet emploi; *lato sensu*, l'ensemble des aspects intellectuels liés à la position géographique, à la politique étrangère et de défense, aux traditions et technologies militaires d'un pays¹. Enfin, la « doctrine stratégique » désigne l'énoncé systématique

1. Sur la « culture stratégique », cf. l'entrée éponyme du *Dictionnaire de stratégie* de Th. de Montbrial et J. Klein, *op. cit.*, signée Bruno Colson, p. 150-155, ainsi que les entrées « Culture française de la guerre » (A. Martel), p. 142-145, et « Théoriciens français » (H. Coutau-Bégarie), p. 250-252, « Théoriciens allemands et prussiens » (J.-J. Langendorf), p. 8-13, « Culture soviétique de la guerre » (J. Sapir), p. 146-150, « Théoriciens russes » (H. Coutau-Bégarie), p. 495, et « Théoriciens soviétiques » (J.-Ch. Romer), p. 518-525, « Culture américaine de la guerre » (A. Blin), p. 120-123, et « Théoriciens anglo-saxons » (B. Colson), p. 21-28, « Théoriciens chinois » et « Culture asiatique de la guerre » (V. Niquet), p. 78-85, 128-134. Cf. également Lars Wedin : *Marianne et Athéna. La pensée militaire française du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Economica, 2011; François Géré : *La pensée stratégique française contemporaine*, Paris, Economica, 2017; Eugène Carrias (colonel) : *La pensée militaire française*, Paris, PUF, 1960, *La pensée militaire allemande*, Paris, Economica, 2010 (1954);

des conditions politico-militaires qui justifieraient la décision du recours à la force armée contre un ennemi; officiellement adoptée, elle devient « politique déclaratoire ».

2. L'évolution de la pensée stratégique : l'élargissement (de la défense à la sécurité voire la dilution)

L'évolution de la pensée stratégique est caractérisée par un quintuple élargissement depuis 1947 voire 1920 : de la guerre à la paix, de la défense à la sécurité, aussi bien internationale qu'intérieure, vis-à-vis d'États comme vis-à-vis d'entités (territorialisées) ou de groupes (non territorialisés) non étatiques, non seulement dans les espaces naturels, terre, mer, air, exo-atmosphère, mais aussi dans le cyberspace¹, artificiel. Soit une « débellicisation », une « démilitarisation », une « désextranéisation », une « déséatisation » et une « dénaturalisation » partielles du concept (les « 5D »). L'évolution des définitions de la stratégie est significative, se déployant entre l'acception restrictive originelle : art du commandement en chef, et l'acception élargie contemporaine : « *action collective et finalisée en milieu conflictuel* » (général Poirier). Raymond Aron parlait de « *l'art d'employer la force militaire pour atteindre les buts fixés par la politique* » ; le général Beaufre, de « *la dialectique des volontés utilisant la force pour résoudre leur conflit* » ; Hervé Coutau-Bégarie, de « *la dialectique des intelligences, dans un milieu conflictuel, fondée sur l'utilisation ou la menace d'utilisation de la force à des*

Jean-Jacques Langendorf: *La pensée militaire prussienne. Études de Frédéric le Grand à Schlieffen*, Paris, Economica, 2013; Bertrand Lang: « Discours soviétique sur la guerre », *Stratégique*, n° 35, 1987, p. 25-76; Jean-Christophe Romer: *La pensée stratégique russe au xx^e siècle*, Paris, Economica, 1999; Bernard Boëne: « La stratégie générale des États-Unis ou le jeu sans fin (?) de l'idéologie et du réalisme », *Stratégique*, n° 39, 1988, p. 43-85; Bruno Colson: « La culture stratégique américaine », *Stratégique*, n° 38, 1988, p. 15-81, « La culture stratégique française », *Stratégique*, n° 53, 1992, p. 27-60, *La culture stratégique américaine. L'influence de Jomini*, Paris, Economica, 1993; Valérie Niquet: *Les fondements de la stratégie chinoise*, Paris, Economica, 1997. Cf. enfin *Stratégique* n°s 49 et 76: *La pensée stratégique I et II*; n°s 84 et 99: *Les penseurs militaires I et II*.

1. La notion demeure hypothétique, puisque concurrencée par « moyens cybernétiques ».

fins politiques » ; le général Francart, de « *l'art de coordonner l'ensemble des forces de la nation pour assurer à celle-ci la place et le rôle définis par la politique* ».

En France, depuis le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008, confirmé en 2013, la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, actualisée en 2021, et la Revue nationale stratégique de 2022, il est question d'une « *stratégie de sécurité nationale*¹ », permanente, dont les deux principaux piliers (l'ensemble des politiques publiques concourant à la sécurité nationale) sont la politique de défense (plutôt militaire) et la politique de sécurité intérieure (plutôt non militaire), celle-ci incluant la sécurité publique (les mesures de police, judiciaire et administrative, face aux infractions ou troubles à l'ordre public et face aux menaces d'infractions ou de troubles à l'ordre public), la sécurité civile (les mesures de police administrative pour limiter les risques d'accidents, épidémies, calamités, catastrophes ou de dommages intentionnels, et l'organisation des secours en cas d'accidents, épidémies, calamités, catastrophes ou de dommages intentionnels) et la sécurité économique (les mesures de protection des infrastructures d'importance vitale, notamment les installations nucléaires, les communications électroniques, les transports et les hydrocarbures²). La stratégie visait la victoire, ce qui impliquait le combat contre l'ennemi ; puis elle a visé la dissuasion, ce qui impliquait l'édification d'un arsenal (nucléaire) susceptible d'intimider l'ennemi (l'URSS ou tout État qui aurait l'intention de commettre une agression contre nos intérêts vitaux) ; elle a ajouté la sécurité, donc la prévention des menaces (il y a menace lorsqu'il y a intention et capacité de nuisance d'une personne, État, collectivité non étatique ou individu) ou des risques (il y a risque lorsqu'il y a dangerosité objective d'un bien ou de l'environnement, qu'une intention hostile ou criminelle pourrait exploiter). Somme toute, la stratégie garde un aspect militaire, face à tout ennemi qu'il faudrait vaincre (à l'extérieur ou à l'intérieur) ou dissuader : c'est la stratégie de « *défense* » ; elle a acquis un aspect policier, au sens (judiciaire) de la répression des infractions, notamment les crimes contre la nation, l'État et la paix

1. Article L. 1111-1 du Code de la défense, soit le premier article du Code. Le *Manuel de droit des opérations militaires* édité par le MINARM en 2022 rappelle aussi l'existence de la « *stratégie de sécurité nationale* » (p. 27).

2. On parlait autrefois de « *défense civile* » et de « *défense économique* ».

publique (livre IV du Code pénal), et, surtout, au sens (administratif) de la prévention des atteintes graves à l'ordre public (dont le terrorisme), y compris la protection des infrastructures les plus sensibles : c'est la stratégie de « sécurité ».

De la stratégie militaire à la stratégie sécuritaire¹, il y a élargissement sans dilution, car, s'il y a *rupture* de l'état de paix à l'état de guerre, il y a aussi un *continuum* défense-sécurité. Par exemple, du terrorisme à la guerre, le pas peut être franchi ; le trafic d'armes peut créer une menace intéressant la défense ; des attroupements sont susceptibles d'engendrer des troubles aboutissant à une guerre civile ; une crise sanitaire peut perturber gravement la vie sociale ; il est également prévu ou possible que les forces armées soient requises pour maintenir ou rétablir l'ordre public... La « gestion des crises » est l'expression de ce *continuum*, qui estompe la distinction paix-guerre – exemple des « opérations de maintien de la paix » à l'étranger. Mais, au-delà de l'élargissement, le concept de stratégie a subi une certaine dilution. Ne parle-t-on pas en effet de stratégie électorale, commerciale, ou de stratégie des entreprises ? Au terme de cette évolution du concept, comment appréhender 1) la stratégie *lato sensu* : qu'y a-t-il de commun aux stratégies militaires, sécuritaires, électorales, commerciales, entrepreneuriales... ? et 2) la stratégie *stricto sensu* : qu'y a-t-il de spécifique aux stratégies militaires et sécuritaires, qui les distingue des autres stratégies et qui rend possible le *continuum* susmentionné ? 3) Troisième question : quelle est la différence entre stratégie militaire et stratégie sécuritaire ?

3. Stratégies *lato sensu* et stratégies *stricto sensu* (les stratégies militaires et sécuritaires)

1) La définition de la stratégie *lato sensu* serait l'application d'un raisonnement moyen/fin (quelle voie ou méthode pour atteindre un but) en vue de l'emporter dans un conflit ou une compétition (réussir à vaincre l'ennemi, à le repousser ou à le dissuader, à s'emparer d'un territoire, à prévenir un attentat, à stopper la diffusion de technologies sensibles, à

1. Cf. Jean Dufourcq : « Des principes de sécurité », *Stratégique*, n° 37, 1988, p. 65-98.

rallier des électeurs, à obtenir un marché, à faire carrière...) ou en vue de prémunir un danger (réussir à maintenir la sûreté d'une digue ou d'un barrage, d'une centrale nucléaire, d'un laboratoire pharmaceutique, d'une usine chimique, d'une raffinerie de pétrole, à empêcher des inondations ou des incendies ou à limiter leurs conséquences et y mettre fin, à juguler une épidémie, à parer les effets d'une vague de froid, d'une canicule ou d'une sécheresse...), y compris l'organisation des secours (après un bombardement, un attentat, une catastrophe naturelle ou industrielle, un choc sanitaire, un incident météorologique ou climatique...).

Ainsi, la stratégie présuppose une certaine anthropologie : à la fois la rationalité, la capacité d'apprentissage et l'agonalité (les menaces) ou la dangerosité (les risques) de l'existence humaine, marquée par des *crises*¹. Elle consiste en la *recherche de l'efficacité*, autrement dit, l'adéquation des moyens aux fins et des fins aux résultats², dans un contexte d'*incertitude* ou d'*imprévisibilité* créée par l'Autre et sa force d'opposition³ ou par le danger environnemental et sa persistance. La stratégie, qui se déploie nécessairement dans un certain contexte culturel, obéit à une *rationalité limitée* : parce que l'information, sur l'Autre (ses intentions, ses capacités, ses manœuvres) ou sur le danger environnemental, est limitée ; parce que tout contexte conflictuel ou périlleux – de crise – est générateur de passions ou d'émotions ; parce que la mise en œuvre de toute stratégie collective (militaire, sécuritaire, commerciale, électorale, sanitaire...) est le fait d'Organisations dont les membres individuels ont des intérêts propres, possiblement différents de ceux de l'Organisation. D'autre part, la question de la *licéité* des causes invoquées ou des modalités utilisées par les protagonistes ne relève pas de la stratégie, mais de la théologie, de la philosophie, de l'éthique ou du droit – même si toute stratégie use de rhétorique pour s'auto-légitimer et délégitimer l'adversaire.

-
1. Cf. Thomas Meszaros: « Crise », in B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer, F. Ramel (dir.): *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017, p. 321-329.
 2. Les résultats correspondent-ils au but visé, les moyens ont-ils permis d'atteindre le but ?
 3. « *L'essence de la stratégie réside dans l'opposition de deux volontés* », disait le Maréchal Foch.

Passons à la stratégie *stricto sensu*.

2) Ce qui distingue les stratégies militaires et sécuritaires des autres stratégies est *le recours à la force* – le Soldat et le Policier sont caractérisés par le port de l'arme. Dans le cas de l'État, la *contrainte* (normative ou exécutive) fait partie des moyens légaux ou normaux (sous l'éventuel contrôle du juge) d'atteindre les objectifs de défense ou de sécurité fixés. Les stratégies autres que militaires et sécuritaires s'en tiennent à la *persuasion* (convaincre, pas contraindre) pour atteindre leurs buts, sauf à verser dans l'illégalité.

3) Ce qui distingue les stratégies militaires des stratégies sécuritaires est *le recours à la force proactive* (hors légitime défense au sens du Code pénal et généralement sans sommation), les stratégies sécuritaires se limitant, le cas échéant, à une force *réactive* (en légitime défense au sens du Code pénal, ou circonstances très exceptionnelles, ou absolue nécessité et après sommation, telle la dispersion des attroupements, ou d'autres missions spécifiques aux agents de la Gendarmerie nationale, des douanes et de l'administration pénitentiaire, ou la protection des zones de défense en temps de paix par les militaires). Le noyau des stratégies militaires est le *combat* – réserve faite de la stratégie nucléaire, qui privilégie la *dissuasion* – alors que celui des stratégies sécuritaires est la *police*. Celles-ci demeurent dans la perspective de l'état de paix ; celles-là se situent dans la perspective de l'état de guerre, y compris la dissuasion.

Or, de la paix à la guerre, l'individu perd son droit à la vie s'il est un combattant, cependant que le combattant habilité a le droit de tuer l'ennemi en armes. Les standards internationaux de la guerre ne sont pas ceux de la police, et inversement. Les textes pertinents des Nations unies : le *Code de conduite pour les responsables de l'application des lois de 1979* et les *Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois de 1990*, permettent de le rappeler. Les responsables de l'application des lois « *ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes sauf en cas de légitime défense, ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque et résistant à leur autorité, ou l'empêcher de s'échapper, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs*. Quoi qu'il

en soit, ils ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines » (neuvième *Principe de base*). Dans une telle situation, les RAL « doivent se faire connaître en tant que tels et donner un avertissement clair de leur intention d'utiliser des armes à feu, en laissant un délai suffisant pour que l'avertissement puisse être suivi d'effet, à moins qu'une telle façon de procéder ne compromette indûment la sécurité des responsables de l'application des lois, qu'elle ne présente un danger de mort ou d'accident grave pour d'autres personnes ou qu'elle ne soit manifestement inappropriée ou inutile vu les circonstances de l'incident » (dixième *Principe de base*). Les standards de guerre sont très différents ! Mais la « réserve des circonstances » signale le point de passage possible de la violence réactive à la violence proactive, par exemple face au grand banditisme, à des preneurs d'otages ou à des insurgés.

Il n'y a pas que l'État qui développe des stratégies *stricto sensu* : les opposants politiques eux aussi développent des stratégies de lutte, légales ou illégales, pour accéder au pouvoir, peser sur le pouvoir ou prendre le pouvoir. Ces stratégies vont de la non-violence à la guerre irrégulière en passant par l'émeute, le terrorisme (la commission d'attentats ciblés ou aveugles, *id est* d'actes isolés et sporadiques de violence) ou le coup de force. Face à eux, le Gouvernement met éventuellement en œuvre des stratégies sécuritaires ou militaires. Il y a un en deçà de l'État : les collectivités non étatiques ; il y a aussi un au-delà de la stratégie militaire, étatique ou non étatique : les stratégies génocidaires, visant l'éradication d'un groupe. Le passage de la logique militaire à la logique génocidaire s'effectue lorsque l'objectif n'est plus de soumettre la collectivité combattante ennemie, mais de détruire la collectivité ennemie, aux fins de la chasser ou de l'exterminer¹.

1. Cf. Jacques Sémelin : *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005.

4. Le raisonnement stratégique (les variables)

L'élargissement de la pensée stratégique ne signifie pas dilution du raisonnement stratégique. Celui-ci peut être conceptualisé¹. Si l'on s'en tient aux menaces, à l'exclusion des risques, le raisonnement stratégique comprend quatre variables : l'identification de l'adversaire ; le degré d'intensité de la menace compte tenu de l'intention et de la capacité de l'adversaire, *id est* l'élément intentionnel et l'élément matériel de l'hostilité ; le discernement de notre vulnérabilité, sectorielle ou générale, vis-à-vis de la menace ; la détermination de notre réponse à la menace.

Un instrument d'analyse des menaces stratégiques doit d'abord distinguer ce qui est « stratégique » et ce qui ne l'est pas : ce qui relève de la simple compétition mettant en jeu une relation d'échange, et ce qui relève du véritable antagonisme mettant en jeu une relation de puissance. La nature stratégique d'un évènement conflictuel est liée aux acteurs qui y sont impliqués (les sujets du conflit), ou au(x) domaine(s) concerné(s) (le ou les objets du conflit), ou aux moyens mis en œuvre (de la persuasion à la coercition). Est stratégique l'action d'un sujet créant ou exploitant une situation de conflit aux fins de prendre ou de garder le contrôle d'un objet ; est stratégique l'objet dont le contrôle ou la perte de contrôle influe substantiellement sur le potentiel de puissance d'un sujet ; est stratégique le moyen permettant au sujet de l'emporter dans la lutte pour le contrôle de l'objet. Toute stratégie s'exerce sur un domaine (social), un secteur (d'activités) ou un terrain (spatial). La mesure de l'intensité de la menace se corrèle au degré de vulnérabilité du secteur. Il y a vulnérabilité quand le secteur révèle, d'une part, une acuité intrinsèque, d'autre part, un déséquilibre entre sa résilience et l'impact d'une offensive hostile. Celle-ci associe deux dimensions complémentaires : l'intentionnalité subjective ou la volonté de nuire, la capacité objective ou le pouvoir de nuire, s'appliquant dans tel secteur crucial. Ces deux dimensions peuvent converger ou diverger : il existe des intentions agressives élevées sans moyens élevés (le terrorisme) ; inversement, il existe des moyens élevés sans intention

1. Cf. Bertrand Warusfel, Patrick Follea : « Contribution à une réflexion sur les stratégies indirectes », *Stratégique*, n° 36, 1987, p. 39-72, les schémas p. 52-55, 60.

agressive élevée (de grands États amis). Toute menace stratégique associe, par une combinaison variable, un élément subjectif d'agressivité et un élément objectif de puissance, sur tel secteur vulnérable.

L'équation stratégique peut ainsi être représentée sur un plan défini par les deux axes orthogonaux de l'intention et de la capacité. Chaque évènement conflictuel peut alors trouver sa place en fonction du degré de volonté de nuisance qu'il révèle et du degré de pouvoir de nuisance mis en oeuvre. Il est également possible d'identifier différentes zones de polarité stratégique : la zone non stratégique de la simple compétition (celle de la convergence, faible, de l'intention et de la capacité de nuire, autrement dit, faible intention et faible capacité) ; la zone hautement stratégique, dite des « stratégies directes » (celle de la convergence, forte, de l'intention et de la capacité de nuire, autrement dit, forte intention et forte capacité) ; la zone stratégique intermédiaire, dite des « stratégies indirectes » (celle de la divergence de l'intention et de la capacité de nuire, autrement dit, intention forte et capacité faible, dite « stratégie indirecte de perturbation », ou intention faible et capacité forte, dite « stratégie indirecte de puissance »). Tels sont les quatre pôles entre lesquels se déploie le champ complexe des stratégies de toute sorte, mêlant de façon variable simple compétition et véritable antagonisme, effet de perturbation et effet de puissance. Une seule chose est immuable : le caractère dialectique de la lutte – celle des duellistes devant des tiers – pour remporter le conflit, autrement dit, le fait que chacun des duellistes doit compter avec les actions et réactions – incertaines – de l'adversaire, ainsi qu'avec les actions et réactions – incertaines – des tiers.

5. L'évolution de la conflictualité (de la Première Guerre mondiale à nos jours)

L'élargissement de la pensée stratégique s'explique historiquement par l'évolution de la conflictualité. De 1793 à 1914, avec la démocratisation puis l'industrialisation de la guerre, sont apparues des armées de masse industrielles (terre, mer, air). En l'absence de victoires rapides, de telles armées appellent une mobilisation générale des nations, se livrant des « guerres d'usure » : ainsi en 1914-1918 puis en 1939-1945, après l'échec de la « guerre éclair » allemande à l'automne 1914 puis à l'automne 1941. La « guerre totale », par l'ampleur des moyens utilisés

et/ou des buts visés, implique une réquisition totale de la société, donc une « stratégie totale » intégrant tous les moyens militaires mais aussi toutes les ressources démographiques, économiques, scientifiques, morales, pour soutenir la lutte et vaincre l'ennemi. D'où la dilatation des « cercles concentriques » autour des cibles de guerre ou assimilées. Après 1920, on a compris qu'une *armée* permanente ne suffit pas, qu'il faut préparer la *nation* à la guerre dès le temps de paix : cette idée est consacrée en France par la loi du 11 juillet 1938 *sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre*, qui notamment prévoit les mesures de réquisition à opérer¹. La stratégie reste cependant orientée vers le *temps de guerre*, contre un *État* (l'Allemagne).

Avec l'arme nucléaire, le conflit Est-Ouest et les guerres de décolonisation, la « totalisation de la stratégie » est confirmée tout en étant modifiée. La défense n'est plus seulement permanente, elle devient globale, parce que, d'une part, la « guerre froide » (la mise en œuvre de l'hostilité par des moyens autres que la violence armée directe entre les protagonistes) bat en brèche la distinction paix-guerre et concerne tous les domaines de la société, la compétition n'étant pas seulement diplomatique et militaire mais idéologique, médiatique, culturelle, économique, sociale ; parce que, d'autre part, la « guerre irrégulière » (la mise en œuvre de l'hostilité par une violence armée de basse intensité) bat en brèche la distinction police-combat et oblige les forces régulières à exercer aussi bien des pouvoirs de police que des pouvoirs de guerre. Dans les deux cas, l'ennemi n'est pas un *État*, ou pas seulement un *État* (l'URSS) ou un groupe d'*États* (le bloc soviétique ou le camp socialiste), mais, dans le premier cas, le « communisme » (donc des partis, pas uniquement des *États*) et, dans le second cas, des « mouvements de libération nationale ». D'où l'apparition de « l'ennemi intérieur » et la nécessité de lutter contre la « subversion » ; or, celle-ci est le fait de partis plutôt que d'*États*, elle est intérieure même lorsqu'elle a ses bases à l'étranger, elle n'est ni militaire ni la guerre au sens classique, et on ne peut la combattre par les seuls moyens militaires. Au Nord, la stratégie militaire classique devient secondaire – après la guerre de Corée – par rapport à la dissuasion nucléaire d'une part, à la contre-insurrection d'autre part ; au Sud, elle (ne) prévaut (que) dans le conflit israélo-arabe jusqu'en 1973, dans le conflit indo-pakistanais jusqu'en 1971,

1. Cf. de nos jours le livre II de la partie 2 du Code de la défense.

dans le conflit Irak-Iran de 1980 à 1988... En France, l'ordonnance du 7 janvier 1959 *portant organisation générale de la défense* se fait l'écho de la mutation de la stratégie, la défense devenant militaire *et* non militaire, pour le temps de guerre *et* le temps de paix, avec des mesures prévues à l'avance¹. Ajoutons la révolution juridique qu'a été, en 1945, la renonciation officielle des États au recours à la force armée dans les relations internationales, sauf légitime défense ou autorisation du Conseil de Sécurité des Nations unies. Toutefois, dans un système international qui demeure anarchique, oligarchique et hétérogène, sans règlement juridictionnel obligatoire des différends, l'emploi de la force est probable : il revêt des formes non militaires (économiques), indirectes (groupes armés interposés, *proxy war*) ou dissimulées (agents secrets, forces spéciales, cyberopérations). La pensée stratégique doit tenir compte de ces formes masquées.

Qu'en est-il depuis 1990 ? Tant que le conflit Est-Ouest structurait les relations internationales, on demeurait dans une logique « du fort au fort », d'équilibre, où primaient – sans exclusive – l'État (bloc soviétique/ coalition occidentale) et la défense militaire (la dissuasion nucléaire). Avant 1945, primaient également l'État (Puissances centrales puis Puissances de l'Axe/Puissances alliées) et la défense militaire (les armées industrielles de masse). Depuis la « victoire froide » (François Géré), la menace d'invasion aéroterrestre, à l'Ouest, a quasiment disparu ; subsiste celle d'attentats ou d'attaques navales, aériennes, balistiques

1. « *La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population...* » (art. 1). « *Le pouvoir exécutif, dans l'exercice de ses attributions constitutionnelles, prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article précédent. En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit la mise en garde..., soit des dispositions particulières...* » (art. 2). « *La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du Gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces militaires* » (art. 3). « *La mobilisation générale et... la mise en garde sont décidées par décrets pris en conseil des ministres* » (art. 4). « *Ces décrets... ouvrent dans tous les cas au profit du Gouvernement, dans les conditions et sous les pénalités prévues par la loi du 11 juillet 1938 complétée ou modifiée... a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services ; b) le droit de soumettre à contrôle et à répartition les ressources... nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales, en leurs biens, les sujétions indispensables* » (art. 5).

ou cybernétiques. Après la « victoire froide » et jusqu’aux années 2010, on était passé, vu d’Occident, à une logique « du fort au faible », d’intervention (au plan politique) ou de projection (au plan militaire) : les guerres conventionnelles (aéronavales) étaient, et demeurent, dissymétriques (Golfe 1991, Kosovo 1999, Afghanistan 2001, Irak 2003, Libye 2011), et la plupart des conflits armés, internes, internationalisés ou internationaux, étaient, et demeurent, asymétriques, opposant des États (recourant de plus en plus à des SMP) à des collectivités non étatiques, même si ces dernières peuvent être soutenues par d’autres États (y compris des Puissances occidentales, apportant un appui aérien, ainsi au Kosovo, en Afghanistan, en Libye...). Or, la lutte contre des collectivités armées non étatiques requiert l’exercice combiné de pouvoirs de guerre (frappes aériennes, éventuellement par des Puissances occidentales, parallèlement à la reconquête du terrain, par des forces locales sinon occidentales) et de pouvoirs de police (quadrillage du territoire par des forces locales sinon occidentales). La dissuasion nucléaire (entre EDAN) ou les rapports de force entre Puissances persistaient, mais plutôt à l’arrière-plan. Les menaces mises en avant dans les agendas étaient constituées par la combinaison : « prolifération » des « armes de destruction massive », « terrorisme », « criminalité organisée », qui existait avant 1990 mais qui était jugée seconde par rapport au conflit Est-Ouest. Depuis le tournant des années 2010-2020, ladite combinaison subsiste ; mais s’affirme surtout le retour de la compétition stratégique entre grandes puissances, dans le contexte de la multipolarisation. Stimulant le réarmement général, cette compétition se déploie dans tous les domaines, pas seulement diplomatiques et militaires ; elle embrasse tous les espaces, cyber et EEA notamment ; elle utilise diverses modalités, indirectes, hybrides ou par procuration, en deçà du seuil de la guerre (en deçà de la violence armée directe ou de la coercition militaire directe) entre grandes puissances, mais avec un risque élevé d’escalade. En 2014, il y eut les coups de force russes contre l’Ukraine ; en 2022, l’invasion, son échec et la poursuite de la guerre (d’usure) , achevée sur un pat militaire en 2025.

En France, les « 5D » de la pensée stratégique sont reflétés¹ par le premier article du Code de la défense, issu de la loi du 29 juillet 2009². Devenue globale et permanente, la « *stratégie de sécurité nationale* » se décline en stratégie militaire, ou politique de défense, et en stratégie sécuritaire, ou politique de sécurité intérieure, auxquelles s'ajoutent les stratégies dans les autres domaines, diplomatie, économie, culture, etc., ou les autres politiques publiques. Organiquement, la stratégie militaire se divise en stratégie des moyens (organisation des forces,

-
1. L'élargissement de la pensée stratégique s'accompagne d'une mutation institutionnelle, dans l'ordre de la défense, et d'une mutation matérielle, dans l'ordre de la puissance.
1) De même que le ministère des Affaires étrangères a perdu son monopole de la diplomatie (chaque ministère développe une diplomatie dans son domaine de compétence, même si le MAE demeure le centre de gravité, la direction et la coordination s'effectuant au niveau du chef d'État ou de gouvernement), le ministère de la Défense a perdu son monopole de la stratégie (chaque ministère développe une stratégie dans son domaine de compétence, même si le MINDEF demeure le centre de gravité, la direction et la coordination s'effectuant au niveau du chef d'État ou de gouvernement). 2) La puissance ne se limite pas à la force militaire (« force actuelle »); elle inclut le potentiel de mobilisation (« force potentielle »), dont les éléments sont les ressources de l'espace, du nombre, de l'économie et de la technologie, ainsi que la volonté et la capacité d'action collective, notamment le pouvoir des gouvernants à susciter l'allégeance des gouvernés.
 2. « *La stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter. L'ensemble des politiques publiques concourt à la sécurité nationale. La politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale...* » (art. L. 1111-1). « *Le pouvoir exécutif, dans l'exercice de ses attributions constitutionnelles, prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article L. 1111-1. En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit la mise en garde..., soit des dispositions particulières...* » (art. L. 1111-2). « *La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du Gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces militaires* » (art. L. 2141-1). « *La mobilisation générale et... la mise en garde sont décidées par décrets pris en conseil des ministres...* » (art. L. 2141-2). « *Les décrets prévus à l'article L. 2141-2... ouvrent dans tous les cas au profit du Gouvernement, dans les conditions et sous les pénalités prévues..., a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services; b) le droit de soumettre à contrôle et à répartition les ressources... nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales, en leurs biens, les sujétions indispensables* » (art. L. 2141-3).

armements et logistique), stratégie de déploiement (stationnement, plans de montée en puissance et plans de projection), stratégie opérationnelle (engagement des forces armées, manœuvres et batailles). Matériellement, elle comprend la dissuasion nucléaire, l'intervention extérieure (les OPEX), la défense du territoire (les OPINT). Quant aux forces armées, professionnalisées, démassifiées et contractualisées, elles ressemblent à une pyramide à trois étages : la pointe, combattante ; l'étage intermédiaire, plus large, correspondant aux personnels et matériels affectés au soutien opérationnel de cette pointe (états-majors, services techniques et logistiques, renseignements et communications) ; la base, très large, plus « civile » que « militaire », composée de l'organisation administrative, industrielle et scientifique.

6. Le champ des stratégies militaires

Vu d'Occident, on peut distinguer – historiquement – la pensée militaire avant l'arme à feu et le grand voilier armé de canons, lorsque prédominaient – outre la poliorcétique – le choc, l'infanterie, l'arc, la cavalerie et la galère à rames, et la pensée militaire après l'artillerie à poudre hippotractée ou embarquée. Deux époques apparaissent alors : celle de l'armée permanente étatique puis nationale (XVI^e-XIX^e siècles)¹, avec Napoléon pour premier conquérant de l'ère démocratique ; celle de l'armée industrielle de masse (XX^e siècle), avec Hitler pour dernier conquérant de l'ère industrielle pré-nucléaire² et Staline pour premier conquérant de l'ère industrielle nucléaire. L'arme aérienne après 1911 et l'arme nucléaire après 1945 ont transformé la pensée stratégique après 1945. La numérisation et la robotisation de la guerre – d'ores et déjà les cyberopérations et les drones – transforme(ro)nt la pensée militaire au XXI^e siècle³. À cet égard, la *revolution in military affairs* des

-
1. Quelques grands noms de la pensée militaire terrestre aux XVI^e-XVIII^e siècles : Machiavel, Guichardin, Montecuccoli, Vauban, Puységur, Folard, Maizeroy, Guibert. Au XIX^e : Le Mièvre de Corvey, Jomini, Clausewitz, Ardant du Picq, Delbrück, Bernhardi, Jean Colin.
 2. La modernité militaire européenne avant l'atome, caractérisée par l'État-nation, fut encadrée par deux tentatives impériales, celle de Napoléon et celle d'Hitler.
 3. Cf. Didier Danet, Ronan Doaré (dir.) : *Les robots au cœur du champ de bataille*, Paris, Economica, 2011 ; D. Danet, Jean-Paul Hanon, Gérard de Boisboissel (dir.) : *La guerre robotisée*, Paris, Economica, 2012.

années 1990, aérocentrée, aura marqué une transition, avec pour pièce maîtresse le missile de croisière précis à longue portée¹ : on passe à la guerre réseau-centrée, puisque la RMA s'est achevée avec la numérisation du monde depuis les années 2000-2010. On peut également distinguer – spatialement – la pensée militaire terrestre et la pensée navale, puis la pensée aérienne et aérospatiale (1957). La pensée nucléaire enfin. La guérilla et la contre-guérilla (la guerre irrégulière et la contre-guerre irrégulière²) ont aussi leurs traditions de pensée.

D'autre part, on peut – matériellement – structurer le champ militaire en répertoriant les aspects de la guerre ou les typologies de la stratégie³.

1) Edward Luttwak distingue différents aspects : l'aspect technique (les armements), l'aspect tactique (les combats), l'aspect opérationnel (les manœuvres, offensives ou défensives), l'aspect stratégique ou « stratégie du théâtre » (le déploiement des forces), l'aspect politico-stratégique ou « grande stratégie » (la conduite de la guerre). On peut ajouter un aspect « industriel » : l'économie de guerre (pour fabriquer ou acquérir ses propres armements) et la guerre économique (pour paralyser la production ou la réception ennemie); un aspect « informationnel » : le renseignement (espionnage et contre-espionnage); un aspect « communicationnel » : la propagande de guerre (maintenir le moral des siens) et la guerre psychologique (démoraliser l'ennemi). La « guerre de l'information » inclut l'attaque ou la défense physique du C3 ou du *military information environment* d'une part, la propagande de guerre et la guerre psychologique d'autre part, avec ses quatre « arts martiaux » : apparaître (élaborer et diffuser des discours), tromper (induire l'adversaire en

-
1. Cf. Xavier Voinchet : *Le missile de croisière. Étude stratégique*, mémoire de Master 2 Science politique-Relations internationales, CLESID, Faculté de Droit, Université Jean Moulin Lyon 3, 2013-2014.
 2. Puissances communistes d'un côté, France, Grande-Bretagne, États-Unis de l'autre, les Allemands participant des deux côtés: les premiers ils ont conçu la guérilla, les premiers ils ont pratiqué la contre-guérilla. Un autre renversement s'est produit à partir de la seconde moitié des années 1970: des Gouvernements se réclamant du marxisme-léninisme, confronté à des insurrections soutenues par les États-Unis ou d'autres Puissances étrangères, ont dû pratiquer la contre-guerre irrégulière.
 3. Le mot est utilisé ici au sens de l'articulation des trois niveaux tactique, stratégique, politique.

erreur pour l'amener à des décisions erronées qui l'affaibliront)¹, voir (acquérir de l'information sur l'adversaire), dissimuler (conserver nos secrets pour pouvoir surprendre l'adversaire).

2) Hervé Coutau-Bégarie établit des typologies: stratégie nucléaire/stratégie classique; stratégie de dissuasion/stratégie d'emploi; stratégie régulière/stratégie irrégulière; stratégie d'anéantissement des forces/stratégie d'interdiction ou de paralysie des communications/stratégie d'attrition ou de destruction des ressources; stratégie « éclair » visant une victoire rapide/stratégie « d'usure » visant une victoire lente; stratégie de mouvement/stratégie de position; stratégie offensive, visant à imposer sa volonté l'adversaire/stratégie défensive, visant à empêcher l'adversaire d'imposer sa volonté; stratégie directe ou frontale, visant le point fort de l'ennemi/stratégie indirecte ou oblique ou périphérique, contournant le point fort et visant le point faible de l'ennemi. Le modèle de la stratégie directe met en avant la concentration des forces au point décisif, l'approche directe, la décision par la bataille sur le théâtre principal, le dispositif opérationnel concentré pour la bataille décisive; le modèle de la stratégie indirecte préfère la surprise par le choix d'actions imprévues, l'approche indirecte, la décision par la manœuvre sur les théâtres secondaires, le dispositif opérationnel dispersé pour des raids d'usure.

L'appréhension historique est dominée par une vision typiquement moderne, à savoir une vision technique. L'appréhension spatiale aussi: l'action militaire dans les espaces non naturels à l'être humain suppose une maîtrise technique par l'utilisation de véhicules. Bien sûr, le cyberspace est intégralement technique, puisque totalement artificiel. On peut corriger le primat technologique par une observation tirée de la psychologie collective et du droit international: avant le xx^e siècle, prévalait la conception selon laquelle est *normale* l'alternance de la paix et de la guerre, et la conquête (la prise de possession territoriale ou le transfert de souveraineté territoriale par la force armée) admise; à partir du xx^e siècle, prévaut la conception selon laquelle est *normale* la paix et *anormale* la guerre, et la conquête interdite. Si l'on revient à la vision technique, les quatre grands tournants depuis le xv^e siècle seraient: l'invention de l'artillerie; la révolution industrielle, qui permet

1. « Cacher le vrai » et « montrer le faux » (Rémy Hémez, Anthony Namor).

de dépasser les forces musculaires, animales et éoliennes, bref, les *forces naturelles* ; l'aéronautique, qui surpasse la loi de gravitation, crée une dimension verticale et englobe les espaces horizontaux, terre et mer ; la cybernétique, qui articule et englobe l'ensemble des activités et des espaces (numérisés), tout en étant autonome vis-à-vis d'eux¹. D'un côté, la recherche de la supériorité stimule l'innovation, d'où la liaison entre la guerre et la science. D'un autre côté, les armées dépendent du passé à cause de la durée de vie des matériels (stocks de munitions compris), qui restent en service quarante ans, vu leur coût croissant (la croissance du prix des équipements excède largement celle du PIB). Cette croissance (inverse de la tendance à la diminution des prix dans l'industrie civile) s'explique à son tour par la recherche de la performance (l'accumulation de la valeur ajoutée technologique pour surclasser l'adversaire), la réduction du format des flottes ou des armées (les industries militaires sont quasiment revenues au stade de l'artisanat, d'où la diminution sensible des économies d'échelle), le coût de la formation des personnels aussi bien militaires qu'industriels. Quant à l'impact proprement polémologique de l'évolution technique de la guerre, il consiste, d'un côté, en l'augmentation de la capacité – pourtant illicite – de frapper les populations civiles, d'un autre côté, en la diminution de la capacité – pourtant licite – de tuer les combattants adverses. Un couteau ou une balle de quelques grammes suffisent pour tuer un homme ; dans la guerre moderne, il faut une prodigieuse dépense

-
1. Sur la « cyberstratégie », cf. François-Bernard Huyghe : *L'ennemi à l'ère numérique. Chaos, information, domination*, Paris, PUF, 2001 ; Olivier Kempf : *Introduction à la cyberstratégie*, Paris, Economica, 2012 ; O. Kempf, Stéphane Dosse (dir.) : *Stratégies dans le cyberespace*, Paris, Sceaux, 2011 ; O. Kempf, S. Dosse, Christian Malis (dir.) : *Le cyberespace. Nouveau domaine de la pensée stratégique*, Paris, Economica, 2013 ; Daniel Ventre : *Cyberespace et acteurs du cyberconflit*, Paris, Lavoisier, 2011, *Cyberattaque et cyberdéfense*, Paris, Lavoisier, 2011 ; D. Ventre (dir.) : *Cyberguerre et guerre de l'information : stratégies, règles et enjeux*, Paris, Lavoisier, 2010 ; Bertrand Boyer : *Cyberstratégie. L'art de la guerre numérique*, Paris, Nuvis, 2012, *Cyberattaque. Conduite de la guerre numérique*, Paris, Nuvis, 2014 ; Nicolas Aspargian : *La cyberguerre. La guerre numérique a commencé*, Paris, Vuibert, 2014 ; Amaël Cattaruzza : *Géopolitique des données numériques. Pouvoir et conflits à l'heure du Big Data*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019 ; Nicolas Ténèze : *Combattre les cyberagressions*, Paris, Nuvis, 2017 ; Caroline Faillet : *L'art de la guerre digitale. Survivre et dominer à l'ère du numérique*, Paris, Dunod, 2019 ; Stratégique n° 69 : « Stratégie, information, communication », n° 117 : « Stratégie du cyberespace » ; *Hérodote* n° 152-153 : « Cyberespace : enjeux géopolitiques », n° 177-178 : « Géopolitique de la datasphère », n° 186 : « OSINT. Enquêtes et terrains numériques ».

de munitions ou un prodigieux déploiement d'armements¹ pour obtenir l'effet létal ; le rendement militaire est faible². Last but not least, la vulnérabilité des systèmes techniques, notamment les communications, rend nécessaire de savoir combattre sans leur appui : d'où l'importance de l'entraînement militaire en mode dégradé.

Références bibliographiques

- Edward Mead Earle (dir.): *Les maîtres de la stratégie*, 2 vol., Paris, Berger-Levrault, 1980-1981 (1943), préf. R. Aron. ■ Gérard Chaliand : *Anthologie mondiale de la stratégie*. ■ *Des origines au nucléaire*, Paris, R. Laffont, 1990, préf. L. Poirier, postf. P.-M. Gallois. ■ Franco Cardini : *La culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992 (1982). ■ Christophe Wasinski : *Rendre la guerre possible : la construction du sens commun stratégique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010.
- Julien Durand de Sanctis : *Philosophie de la stratégie française. I. La stratégie continentale*, préf. V. Desportes, *II. La stratégie africaine*, préf. D. C. Bach, Paris, Nuvis, 2018. ■ Jean Baechler, Jean-Vincent Holeindre (dir.) : *Penseurs de la stratégie*, Paris, Hermann, 2014 ; *Guerre et politique*, idem. ■ Hervé Coutau-Bégarie : *Traité de stratégie*, Paris, ISC-Economica, 1999, 7^e éd., 2011. ■ Edward N. Luttwak : *Le grand livre de la stratégie. De la paix et de la guerre*, Paris, O. Jacob, 2002. ■ Bernard Pénisson : *Histoire de la pensée stratégique. De Sun Zi au nucléaire*, Paris, Ellipses, 2013. ■ Stéphane Taillat, Joseph Henrotin, Olivier Schmitt (dir.) : *Guerre et stratégie. Approches, concepts*, Paris, PUF, 2015. ■ Martin Motte, Georges-Henri Soutou, Jérôme de Lespinois, Olivier Zajec : *La mesure de la force. Traité de stratégie de l'École de guerre*, Paris, Tallandier, 2018. ■ Matthieu Chillaud : *Les études stratégiques en France sous la V^e République. Approche historiographique et analyse prosopographique*, Paris, L'Harmattan, 2020. ■ Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Frédéric Ramel (dir.) : *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017. ■ François Gérard : *Dictionnaire de pensée stratégique*, Paris, Larousse, 2000. ■ Thierry de Montbrial, Jean Klein (dir.) : *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000. ■ G. Chaliand, Arnaud Blin : *Dictionnaire de stratégie militaire*, Paris, Perrin, 1998.

1. Quatre tonnes de bombes américaines pour tuer un combattant ennemi durant la guerre dite du Vietnam. Lors du conflit armé de 2006, *Tsahal* a tué 600 combattants du *Hezbollah* (et perdu 120 soldats). Pour ce résultat, il lui a fallu tirer entre 40 000 et 100 000 obus, lancer 2 000 missiles, déclencher 15 000 sorties aériennes, dépenser six milliards de dollars, auxquels s'ajoutent sept milliards de destructions en territoire libanais.
2. On méditera le mot du Général Desportes, sur « *l'accumulation de puissance technique n'aboutissant qu'à l'impuissance politique* ».

Chapitre 1

Clausewitz

Carl von Clausewitz, né en 1780, soldat en 1793, général en 1818, décédé en 1831, est l'auteur, entre autres, du *Vom Kriege* (« De la guerre »), ouvrage inachevé¹, publié à titre posthume par sa veuve Marie von Brühl, mille fois commenté, devenu mythique. Il y a une histoire de la réception, de la lecture et de la critique de l'œuvre de Clausewitz dans le monde, qui se confond en partie avec l'histoire de la pensée stratégique. L'officier prussien est le maître de la pensée militaire,

-
1. En huit parties: livre 1 sur la nature de la guerre, avec huit chapitres: qu'est-ce que la guerre?, fin et moyen dans la guerre, le génie martial, le danger dans la guerre, l'effort physique dans la guerre, les renseignements dans la guerre, la friction dans la guerre, conclusions; livre 2 sur la théorie de la guerre, avec cinq chapitres: classification de l'art de la guerre, théorie de la guerre, art de la guerre ou science de la guerre, méthodicité, critique; livre 3 sur la stratégie en général, avec 18 chapitres: stratégie, éléments de la stratégie, les données morales, les principales forces morales, la vertu martiale de l'armée, l'audace, la persévérance, la supériorité numérique, la surprise, la ruse, rassemblement des forces dans l'espace, union des forces dans le temps, la réserve stratégique, l'économie des forces, l'élément géométrique, la suspension de l'acte militaire, le caractère de la guerre moderne, tension et repos; livre 4 sur l'engagement, avec deux chapitres 3 et 4 (pas de chapitres 1 et 2): l'engagement en général, l'engagement en général (suite); pas de livre 5; livre 6 sur la défense, avec cinq chapitres (1, 2, 3, 5 et 26): attaque et défense, rapports mutuels de l'attaque et de la défense dans la tactique, rapports mutuels de l'attaque et de la défense dans la stratégie, le peuple en armes; esquisse d'un livre 7 sur l'attaque, avec sept chapitres (2, 3, 4, 5, 6, 7 et 22): nature de l'attaque stratégique, objets de l'attaque stratégique, force décroissante de l'attaque, point culminant de l'attaque, destruction des forces armées ennemis, bataille offensive, point culminant de la victoire; livre 8 sur le plan de guerre, avec onze chapitres (dont deux chapitres 3A et 3B et deux chapitres 6A et 6B): introduction, guerre absolue et guerre réelle, cohésion interne de la guerre, ampleur de la fin militaire et de l'effort exigé, définitions plus précises de l'objectif militaire: terrasser l'ennemi, définitions plus précises de l'objectif militaire: terrasser l'ennemi (suite) comme objectif limité, influence de la fin politique sur l'objectif militaire, la guerre comme instrument de la politique, objectif limité: la guerre offensive, objectif limité: la défense, le plan de guerre quand l'objectif est de terrasser l'ennemi.

plus précisément, de la pensée militaire terrestre (il ne traite pas de la guerre navale) interétatique (« du fort au fort ») occidentale moderne (la guerre entre égaux juridiquement). À cet égard, il a surclassé Jomini (1779-1869), son contemporain et rival.

Témoin engagé des guerres de la Révolution et de l'Empire, Clausewitz a tiré de la pratique militaire napoléonienne une théorie de la guerre. Celle-ci, « franco-allemande », est devenue la théorie « générale » de la guerre jusqu'à nos jours, lors même qu'elle concerne essentiellement les conflits armés symétriques, *id est* entre États de puissance équivalente. Cette « généralisation » s'explique d'abord par un processus de diffusion de l'œuvre au-delà de la Prusse, en Europe continentale, en Grande-Bretagne, aux États-Unis; ensuite par un processus d'universalisation due à l'expansion occidentale d'une part, à l'intégration dans le marxisme-léninisme d'autre part (d'Engels à Giap et Guevara en passant par Lénine et Mao); enfin par un processus de vulgarisation, la bibliographie sur Clausewitz étant immense. Parmi mille commentateurs, laudatifs ou critiques, se voulant héritiers ou opposants, citons, en France, Raymond Aron¹ et René Girard², en Allemagne, Carl Schmitt³ et Werner Hahlweg. Ce dernier a consacré sa vie à l'édition et à l'étude de Clausewitz⁴. Bruno Colson, enfin, est l'auteur de la première biographie en langue française de l'inépuisable théoricien (chez Perrin en 2016).

La réflexion clausewitzienne porte, de manière générale, sur la belligérance, la planification et les opérations militaires, l'attaque et la défense, les vertus martiales, plus spécifiquement, sur les rapports entre

-
1. *Penser la guerre*, Clausewitz, 2 vol., Paris, Gallimard, 1976, et *Sur Clausewitz*, Bruxelles, Complexe, 1987; Julien Freund: « Guerre et politique de Karl von Clausewitz à Raymond Aron », *Revue française de sociologie*, n° 4, 1976, p. 643-651; Émile Perreau-Saussine: « Raymond Aron et Carl Schmitt, lecteurs de Clausewitz », *Commentaire*, n° 103, 2003, p. 617-622.
 2. *Achever Clausewitz*, en collaboration avec Benoît Chantre, Paris, Carnets Nord, 2007, rééd. Champs Flammarion, 2011. La confrontation des points de vue d'Aron et de Girard sur Clausewitz est elle-même paradigmatische.
 3. *Théorie du partisan* (1963), in *La notion de politique – Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, rééd. Champs Flammarion, 1999; « Clausewitz, penseur politique » (1967), in *Carl Schmitt: Machiavel, Clausewitz. Droit et politique face aux défis de l'histoire*, Paris, Krisis, 2007, p. 43-85.
 4. Cf. J.-J. Langendorf: *La pensée militaire prussienne*, op. cit., « Post Tenebras Lux: Werner Hahlweg », p. 595-600.

l'organisation militaire et les structures politico-sociales, la réforme de l'armée et la réforme de l'État, la guerre totale et la guerre limitée, l'ascension aux extrêmes, la guerre populaire, la guerre et la paix. Clausewitz, dit-on, oscillait entre deux pôles : Iéna, la défaite prussienne due à une seule bataille décisive ; la campagne de Russie, la défaite française due à l'usure de l'espace, du climat, de la guérilla. Sa réflexion n'est pas seulement descriptive et explicative ; elle est prescriptive, car l'auteur se veut conseiller du prince. Si l'on va au noyau de la pensée clausewitzienne, on trouve trois formules, une « trilogie » et trois antithèses, soit *des schémas ternaires pour penser le duel*.

1. Les trois formules

1) La formule sur *la guerre, continuation de la politique* – de la politique étrangère d'État – *par d'autres moyens* – militaires – *ou instrument de la politique*, est la plus célèbre – « *l'épée remplace la plume* », dit Clausewitz. Il s'agit de la politique-objet, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui conditionnent la guerre, et de la politique-sujet, c'est-à-dire l'action dirigeante. Dans la Formule, la guerre est entendue, non comme conflit armé, mais comme le recours à la force armée. Comme telle, elle n'est pas un « échec de la politique » ni un « mal » ; elle n'est pas non plus quelque chose de sacré¹. Elle n'est pas une *menace* existentielle, donc une situation que l'on veut, doit ou devrait éviter ; elle est un *outil*, coercitif, que l'État – ou un Parti – peut utiliser – efficacement – pour parvenir à (imposer) des fins politiques (contre une ou plusieurs forces d'opposition). Voilà l'idée fondamentale, mille fois discutée : que *la guerre poursuit la politique* ; qu'à cet égard le recours à la force armée est utile et efficace ; que la causalité et la finalité de la guerre lui sont extérieures, puisqu'elle est décidée par l'autorité politique pour des buts politiques. Deux autres formulations clés existent : l'une concernant la globalité de la belligérance en tant que phénomène polémologique ; l'autre, sa spécificité en tant que combat.

1. Aucune notion de « guerre sainte » chez Clausewitz.